

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 29-2026

en date du 13 juillet 2026

portant sur le remplacement de poteaux incendie.

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 32-2026 en date du 7 mai 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d'accepter le devis de SAUR– 800 route de la Chabroulie -87170 ISLE concernant le remplacement de poteaux incendie pour un montant hors taxes de 8 365.00 euros.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 15 juillet 2026

Régis de SOLMS
Maire

